



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# AVIS AU PUBLIC

---

## CONCERNANT LA CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION (PPRI) DE GARÉOULT

La concertation est organisée par la préfecture du Var, Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

### **Objet :**

La concertation du public a pour objectif d'informer la population du contenu du PPRI et de lui permettre d'exprimer son avis.

### **Durée :**

La concertation débute le vendredi 3 mars 2023 et s'achève le vendredi 12 mai 2023.

### **Modalités :**

Conformément à l'arrêté préfectoral du 19 juin 2017 prescrivant l'élaboration d'un PPRI sur la commune de Garéoult, le projet de PPRI fait l'objet des modalités de concertation suivantes :

- exposition des documents en mairie de Garéoult (salle François 1<sup>er</sup>).
- information sur le site internet des services de l'État dans le Var : [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr) (dont le lien vers le registre dématérialisé à l'adresse mail : [ddtm-ppri-gareoult@var.gouv.fr](mailto:ddtm-ppri-gareoult@var.gouv.fr)).
- réunion publique le jeudi 13 avril à 18h00 à la salle Les Restoubles, enceinte du complexe sportif Paul Emeric de Garéoult.
- registre d'observations sur lequel le public pourra s'exprimer durant toute la durée de la concertation. Il sera mis à disposition en mairie aux jours et heures d'ouverture au public.